

## Sous-section 2.—Entreprises provinciales

**Saskatchewan\*.**—La Division de la conservation et de la mise en valeur des terres a été créée en 1949 et chargée des tâches suivantes: administration des droits hydrauliques; expansion de l'irrigation, génie et aménagements; maîtrise des inondations et drainage; remise en état des terres abandonnées, insuffisamment ou mal utilisées; et aménagement de pâturages communautaires en dehors de la région visée par l'accord passé avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et non prévus dans l'accord avec le gouvernement fédéral.

Les travaux de conservation et d'expansion du ministère provincial de l'Agriculture dans le domaine du rétablissement et de l'assèchement des terres agricoles se fondent sur la coordination de son œuvre avec le programme fédéral au titre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies; une collaboration très étroite préside à l'exécution des entreprises fédérales et provinciales. Voici le résumé, au 31 décembre 1956, de l'activité du ministère:

**Droits hydrauliques.**—En vertu de la loi sur les droits hydrauliques, 5,719 permis pour l'aménagement de bassins hydrauliques en vue de l'irrigation ménagère et aussi à d'autres fins municipales et industrielles, visant 460,702 pieds-acres d'eau, ont été délivrés, et 111 stations de vérification sont maintenues aux fins de relevés hydrométriques et d'un examen des eaux de surface à terminer. Les membres du Bureau des droits hydrauliques représentent la province de la Saskatchewan auprès du Comité du génie de la Commission conjointe internationale et de l'Office des cours d'eau des provinces des Prairies.

**Irrigation.**—En fin de 1956, la province avait exécuté des levés topographiques portant sur 114,010 acres et des levés topographiques parcellaires s'étendent sur 148 milles, creusé 295 milles et entretenu 143 milles de rigoles, construit 1,383 et entretenu 27 ouvrages et nivelé 4,993 acres.

**Drainage.**—La province a exécuté des levés topographiques portant sur 136,804 acres et des levés topographiques parcellaires s'étendent sur 5,240 milles, creusé 832 milles de rigoles, aménagé 245 milles de chemins, entretenu 148 milles de rigoles, construit 12 milles de digues et ajouté 793 ouvrages aux réseaux de drainage.

**Mise en valeur de terres insuffisamment ou mal utilisées.**—Un total de 48,387 acres ont étéensemencées de cultures fourragères vivaces pour fins surtout de production de fourrage et des clôtures sur une distance de 671 milles ont été posées ou remises en état pour l'établissement de pâturages provinciaux, municipaux ou coopératifs.

**Entreprises diverses.**—Les entreprises diverses réalisées comprennent la remise en herbe de 17,564 acres environ, la plantation de 580,700 arbres, la construction de 112 barrages et citernes (avec la collaboration de groupes de cultivateurs de la région du nord de la Saskatchewan non visée par le programme de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies), l'organisation de 91 régions de conservation totalisant, 11,387,904 acres afin d'aider les cultivateurs à construire et à entretenir des ouvrages de drainage et autres ouvrages de conservation.

**Pâturages.**—Par l'entremise de la Division des terres du ministère provincial de l'Agriculture, la province a transféré les titres de 1,194,415 acres et cédé à bail, sans transfert, 311,437 acres de pâturages aux autorités pour l'exploitation des pâturages communautaires. Dans la région de la province non visée par le programme exécuté en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 775,836 acres de pâturages améliorés ont été aménagées, ce qui représente un total de 2,281,688 acres disponibles comme pâturages communautaires. Les 103 pâturages ne relevant pas du programme organisé

\* Rédigé par W. H. Horner, sous-ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan.